

Prolongation de la Trêve Hivernale

Face à l'ampleur de la crise sanitaire, la trêve hivernale est prolongée de deux mois.

Mardi 2 février, jour de la publication du rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre sur le mal-logement, Emmanuelle Wargon, ministre du logement, a annoncé la prolongation de la trêve hivernale de deux mois supplémentaires, passant ainsi du 1er avril 2021 au 1er juin 2021. Cela signifie qu'aucune expulsion locative ne pourra être réalisée d'ici le 1er juin et que les places d'hébergement temporaires seront également maintenues a minima jusqu'à cette date. Si ce délai supplémentaire laisse un petit sursis aux associations et aux personnes concernées, la Fédération des acteurs de la solidarité rappelle toutefois que seule une loi de programmation pluriannuelle d'hébergements et de logements très sociaux, fondée sur les besoins des personnes et une analyse des territoires, permettra de sortir de la gestion "au thermomètre" et assurera un meilleur parcours d'insertion des personnes.

<https://www.federationsolidarite.org/actualites/face-a-lampleur-de-la-crise-sanitaire-la-treve-hivernale-est-prolongee-de-deux-mois/>